

Bougy-Villars, le 9 novembre 2022.

**Rapport de la Commission Adhoc sur le préavis municipal N° 10/2022- Demande de crédit de CHF 80'000.- pour l'achat d'un véhicule et du matériel pour la voirie et l'entretien des espaces verts.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission Adhoc composée de :

Mme Monique Demierre  
Mme Stéfania Zaugg-Poulie  
M. Innocent Udry  
M. Nicolas Fatio

S'est réunie pour analyser le préavis susmentionné le 31 octobre 2022. Monsieur Florent Morandi, Municipale du patrimoine communaux, nous a exposé en détail le projet. Nous le remercions pour toutes les explications et réponses apportées.

**Généralité**

Les besoins en matériel pour la voirie et les espaces vert sont très bien expliqués et mis en avant dans le préavis proposé par la municipalité. L'élaboration de la liste des besoins a été réalisé par M. Morandi, le nouvelle employé communale et l'ancien. Cette démarche, que nous saluons, a permis de cibler précisément les besoins pour le futur.

**Équipement proposé**

La commission est d'avis que l'équipement proposé est cohérent aux besoins et semble de bonne facture. Elle se permet cependant les remarques suivante :

*Véhicule Piaggio Porter NP6* : La commission s'est demandé si un véhicule électrique ne ferait pas l'affaire. M. Morandi nous a confirmé que cette hypothèse avait été étudiée. Le retour de plusieurs commune de la région ainsi que du nouvelle employé communale a exclu d'emblée cette possibilité. Un véhicule électrique ne semble pas répondre au critère pour les taches à effectuer. Il nous est précisé que le véhicule sera blanc afin d'éviter un surcoût pour la couleur qui est en option.

*Outil combiné STIHL* : La commission demande que cet outil soit compatible avec les batterie « sac à dos » déjà en possession de la commune.

*Tondeuse/débroussailleuse AS Motor* : La commission se demande si cet outil est adapté à la tonte d'un terrain de football. De plus, il est relevé qu'une tondeuse avec un bac pour ramasser le gazon pourrait être opportun. La commission demande à M. Morandi de s'assurer de ces deux point auprès de l'employé communale.

## **Conclusion**

Au terme de ce rapport, la Commission Adhoc vous recommande à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- D'accorder un crédit de CHF 80'000.- pour l'achat d'un véhicule et du matériel pour la voirie et l'entretien des espaces verts
- De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune
- De porter aux comptes de fonctionnement les montants nécessaires liés à l'exploitation du véhicule et du matériel
  
- Concernant le compte pour l'amortissement, la commission Adhoc vous recommande de suivre la proposition de la COGEFIN si cette dernière propose un autre compte plus adapté. Si ce n'est pas le cas, la commission vous recommande d'amortir cette dépense sur 10 ans par le prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».

Au nom de la Commission Adhoc,

Mme Monique Demierre  
M. Innocent Udry  
Mme Stéfania Zaugg-Poulie  
M. Nicolas Fatio

Copies :  
Président du Conseil général  
Secrétaire du Conseil général  
Municipalité